



A Saint-Denis, le 03 Juillet 2017

Monsieur Stéphane DERLINCOURT
Directeur FRET Combi-Express
24, Rue Villeneuve
92583 Clichy la Garenne

Objet : Démarche Concertation Immédiate.

Malgré de multiples alertes au sein des diverses IRP de la Direction FRET Combi-Express, nous constatons que les cheminots de cette entité, sont victimes d'attaques quotidiennes, de pressions voire de discriminations par les petits chefs de la Direction Fret Combi Express.

Egalement préoccupant, le constat d'une situation critique avec la recrudescence de problèmes récurrents non traités par la Direction FRET Combi-Express qui perdurent malgré de nombreux signalements. Des dysfonctionnements importants sont à déplorer en l'absence de prise en compte des avis et des recommandations des CHSCT. Les agents de la DFCE ne se sentent plus en sécurité. Sur le sujet central de la sécurité, la Fédération SUD-Rail et les cheminots attendent toujours d'être informés des mesures prises par la direction pour pouvoir respecter ses obligations de sécurité envers ses salariés.

Devant tant d'inertie, conformément à l'article 4-2 du RH 0826 modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération SUD-Rail se voit contrainte de vous déposer une Demande de Concertation Immédiate sur les revendications suivantes :

- ***L'arrêt de commande bidons hors réglementation,***
- ***Problème de commande de JS dérogatoires non réglementaires,***
- ***Problème des sillons AFL désheurés systématiquement de +/- 3 heures voir plus.***
- ***Problème de la non prise en compte des demandes de congés des agents,***
- ***Problème de non-respect de l'engagement du RBC concernant le traitement des CA,***
- ***Problème d'application du RH 360 concernant le reclassement.***

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations syndicales.

La Fédération SUD-Rail